

**Projet : Appui à la Gouvernance Locale et au
Développement Territorial
(AGLDT)**

TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un prestataire individuel : Elaboration d'un budget sensible au genre pour les communes de Lascahobas et Belladère et appui aux communes frontalières cibles du projet pour la prise en compte de la BSG et l'application de l'ACS

Titre du poste :	Consultation pour l'élaboration d'un document de budget pour les communes de Lascahobas et de Belladère selon une approche sensible au genre et l'appui pour la prise en compte et l'application de la BSG et l'ACS dans les autres communes frontalières cibles du projet
Lieu d'affectation :	Communes de Lascahobas et de Belladère
Domaine d'intervention :	Gouvernance/planification
Type de contrat :	Consultant (e) national (e)/individuel (le)
Début du contrat :	Juin 2021
Durée du contrat initial :	84 jours ouvrables
Durée prévue pour la consultation :	8 Juin 2021- 1 ^{er} octobre 2021

I- Contexte et justification

Les théories de la croissance endogène font référence au capital humain comme facteur de productivité susceptible de stimuler l'activité économique. Par conséquent, les inégalités de genre représentent l'une des contraintes à l'accroissement de l'activité économique. Cette discrimination basée sur le genre, consistant à priver des individus de la pleine jouissance de leurs droits et libertés politiques, civiques, économiques, sociaux et culturels en raison des stéréotypes découlant des rôles sociaux de reproduction qui leur sont assignés, a des retombées négatives sur la vie des femmes à différents niveaux.

En Haïti, sur le marché de l'emploi, près de 57% de la population est active, 66% des hommes contre seulement 48% de femmes¹. Selon l'ECVMAS en 2012, le revenu moyen du travail était de 5,316.00 gourdes par mois au niveau national. Il était de 3,855.00 gourdes par mois chez les femmes contre 6,454.00 gourdes chez les hommes. En ce qui a trait au contrôle des ressources, 71% des femmes ne possèdent ni terre, ni maison; 20% possèdent un bien conjointement, et seulement 9% sont propriétaires.

Par ailleurs, d'après les résultats préliminaires du recensement des entreprises conduit par le MCI en 2013, sur un total de 71,515 entreprises, 61.43% sont dirigées par les femmes couvrant des secteurs variés : achat et vente de produits, artisanat utilitaire, assemblage et sous-traitance, constructions et

¹[https://www.undp.org/content/dam/unct/haiti/docs/UNDAF/BCP.final%20JIMG%2011,%209,%202017%20ok%20\(1\).pdf](https://www.undp.org/content/dam/unct/haiti/docs/UNDAF/BCP.final%20JIMG%2011,%209,%202017%20ok%20(1).pdf)

matériaux de construction, fabrication de produits par exploitation de ressources, tourisme, transformation de matières premières et autres. Toutefois, malgré leur contribution au développement économique d'Haïti, les femmes sont confrontées à de multiples obstacles dans leur rôle d'entrepreneur comme par exemple l'accès inégal aux ressources et aux services productifs, dont le financement et les possibilités de perfectionnement des compétences.

Sur le plan de la gouvernance, Haïti est caractérisé par une faible participation féminine à la prise de décision à tous les niveaux. En matière de participation politique, il n'y avait que quatre femmes élues à l'Assemblée nationale contre 148 hommes au niveau de la 50^e législature lors des élections partielles du 20 novembre 2016. De plus, selon le recensement des agents de la fonction publique de l'OMRH², seulement 28,6 % des agents de la fonction publique en Haïti sont des femmes contre 71,4 % d'hommes. En ce qui concerne les postes de direction, seulement 35 % sont occupés par des femmes.

Sur le plan de l'éducation, en dépit de la parité entre les sexes atteinte dans l'éducation de base, l'inégalité se creuse pour les personnes ayant réalisé des études supérieures : 6,1% pour les femmes de 35 à 39 ans, contre 11,8% pour les hommes³. De plus, il importe de souligner que les femmes restent sous-représentées dans la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

La situation aggravante des inégalités entre les sexes à l'échelle nationale est le reflet de celle au niveau départemental et communal. Sur le plan de l'éducation, dans le département du Centre où sont localisées les communes de Lascahobas et de Belladère, le taux d'alphabétisme de la population de 15 ans et plus est de seulement 33,6 % pour les femmes, bien en deca de celui des hommes contre (51,2 %) ⁴; ce qui renvoie au déficit de l'offre de formation en milieu rural, exacerbant davantage les inégalités entre les sexes dans ce domaine, combiné à la culture haïtienne qui perpétue les préjugés sexistes et exacerbe les inégalités de genre au détriment des femmes. D'après le recensement général de l'agriculture en 2009, le département du Centre compte seulement 29 019 femmes exploitantes agricoles contre 95 822 exploitants de sexe masculin. Les principaux besoins exprimés par les exploitantes au niveau de tous les départements sont : conseil en commercialisation (30 %), conseil en aviculture (25,8), conditionnement, stockage et transformation (25 %). De plus, au niveau de la commune de Lascahobas, les femmes sont nettement moins présentes au niveau du marché du travail que les hommes dans les institutions étatiques : ⁵Mairie (16 femmes contre 43 hommes), Tribunal de Paix (3 femmes contre 15 hommes) et Commissariat de police (5 femmes contre 18 hommes). La situation est similaire au niveau de la commune de Belladère. Ajouté à cela, les femmes/les filles sont nombreuses à être victimes de violence, notamment physique et sexuelle, débouchant, pour la plupart sur des grossesses précoces et non désirées.

Ces inégalités alimentent le phénomène de féminisation de la pauvreté. Vu l'ampleur et la progression rapide du pourcentage de femmes dans le phénomène de la pauvreté, les nations de la planète, réunies en septembre 2000 sous l'égide du secrétariat général des Nations Unies, se sont engagées à consentir des efforts dans la réduction de la pauvreté tout en favorisant l'autonomisation économique des femmes. Cette reconnaissance de la dimension sexospécifique de la pauvreté a son origine de la conférence de Beijing au cours de laquelle les gouvernements

² http://www.omrh.gouv.ht/Media/news/rfph_201802.pdf

³ <https://www.undp.org/content/dam/haiti/docs/Prevention%20des%20crises/UNDP-HT-faits-et-figures-clés-sur-la-situation-des-femmes-en-Haïti.pdf>

⁴ IHSI (2012), Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti (ECVH)

⁵ Etude réalisée par le projet AGLDT en 2020 sur la représentation féminine dans le secteur administratif au sein des communes frontalières du pays

présents ont souligné le fait que la majorité des pauvres sont de sexe féminin. Ayant favorisé l'introduction d'une définition plus large de la pauvreté, laquelle englobe, en plus des besoins élémentaires minimaux, le déni des opportunités et des choix, la conférence a conduit à un déploiement d'efforts visant à recentrer les politiques d'élimination de la pauvreté afin qu'elles répondent spécifiquement aux besoins des femmes. En vue de réduire ces inégalités et de favoriser l'atteinte du troisième objectif des ODD, la budgétisation sensible au genre (BSG) est devenue un outil reconnu à l'échelle internationale pour traduire de manière effective les engagements pris en matière d'égalité des sexes et de droits humains des femmes au niveau des processus et des pratiques budgétaires des acteurs étatiques.

En dépit des diverses conventions internationales signées par l'Etat haïtien en ce qui a trait aux droits des femmes et à l'égalité des sexes, Haïti ne dispose pas d'un budget intégrant l'approche genre. Or, l'élaboration et l'exécution du budget selon une approche genre au niveau des collectivités territoriales représenteront un pas majeur vers la concrétisation des engagements de l'Etat pour l'égalité entre les sexes, laquelle fait partie des neuf (9) objectifs de développement durable priorités par le gouvernement haïtien. L'intégration de l'approche genre dans tout le processus de planification budgétaire au niveau communal contribuera à ce que la formulation des politiques et l'attribution des ressources répondent aux besoins différenciés des hommes et des femmes. Par conséquent, l'autonomisation des femmes sera renforcée ; ce qui accélèra, entre autres, la réduction des inégalités entre les sexes.

Dans cette optique, le gouvernement haïtien, à travers le projet AGLDT, lance une expérience pilote d'élaboration d'un budget sensible au genre au niveau de deux communes frontalières ciblées par ledit projet.

Mis en œuvre par le MPCE, le MICT, et l'OMRH avec l'appui du PNUD qui est cofinancé par le gouvernement haïtien, le gouvernement canadien et le PNUD, le projet AGLDT est aligné sur la vision et le plan d'Egalité femmes-hommes du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des femmes (MCFDF) et contribue en particulier aux éléments suivants de cette vision à travers:

1. La promotion de la participation active de la société civile féminine dans le processus de structuration du cadre et des mécanismes de planification du développement territorial, la déconcentration et la décentralisation, mais également la modernisation des administrations territoriales ;
2. Le renforcement des capacités des partenaires en genre de sorte qu'ils soient en mesure d'institutionnaliser cette dimension dans les pratiques administratives et opérationnelles
3. La mise en place de mécanismes favorables à la prise en compte de l'égalité des sexes dans les institutions territoriales, la fonction publique territoriale et les institutions locales ;
4. La planification, de concert avec la société civile, de l'établissement d'un leadership féminin affirmé dans les sphères de pouvoir et de décision au sein des communautés ciblées.

En vue de répondre à ces objectifs du volet égalité entre les sexes du projet, et pour donner suite à la demande des Mairies de Lascahobas et de Belladère, il a été décidé que le projet AGLDT accompagne les autorités communales dans le processus d'élaboration d'un budget sensible au genre pour Lascahobas et Belladère ainsi que dans la prise en compte de la BSG et l'application de l'Analyse Comparative selon le Sexe (ACS) dans les autres communes frontalières cibles du projet AGLDT. Il est à noter que le leadership du processus dans son intégralité incombe aux autorités communales. Par conséquent, le projet AGLDT, de concert avec les partenaires techniques du projet, cherche à recruter un prestataire individuel afin d'élaborer un document de budget sensible au genre pour les communes de Lascahobas et de Belladère et d'appuyer les autres communes frontalières dans la prise en compte de la BSG et l'application de l'ACS.

II- Objectifs

La consultation vise à promouvoir les pratiques de la concertation multi-acteur sur la budgétisation sensible au genre à travers l'accompagnement des communes de Lascahobas et de Belladère en vue d'élaborer un budget sensible au genre pour ladite commune. Le cadre de référence et les résultats de cette expérience pilote d'élaboration du budget local sensible au genre pour les communes de Lascahobas et de Belladère seront capitalisés et partagés à des fins de reproduction dans d'autres régions du pays. De plus, la consultation aidera à renforcer les connaissances des cadres des mairies cibles du projet sur les notions de BSG et d'ACS afin de faciliter leur prise en compte et leur application au niveau des budgets des autres communes cibles du projet.

Les objectifs spécifiques assignés à cette consultation sont :

-
- Sensibiliser et former les acteurs locaux des communes de Lascahobas et de Belladère et des autres communes frontalières sur les questions d'égalité de genre dans les politiques publiques et les outils d'élaboration du budget local sensible au genre et l'analyse comparative selon le sexe (ACS) ;
- Elaborer, un cadre de référence d'élaboration d'un document de budget communal sensible au genre comprenant : l'état des lieux des inégalités de genre au niveau de la commune, les résultats de l'audit genre du budget communal exécuté en 2018-2019 et/ou 2020-2021, les outils d'intégration de l'approche genre dans le processus et les phases d'élaboration du budget et un canevas de compte administratif communal sensible au genre ;
- Elaborer sur la base d'une démarche participative le document de budget des communes de Lascahobas et de Belladère pour l'exercice fiscal 2020-2021 (exposés des motifs, lettre de cadrage, le compte administratif, et autres documents justificatifs en annexe du budget) selon une approche sensible au genre avec la participation des élus et cadres techniques des mairies de Lascahobas et de Belladère pour l'exercice fiscal 2021-2022.

III- Résultats attendus

Sur la base de ces objectifs, la consultation vise les résultats suivants :

R1 : Les acteurs locaux et les cadres techniques des communes cibles (Lascahobas/Belladère) et les autres communes frontalières cibles du projet sont formés sur le processus d'élaboration du budget sensible au genre et sur les questions d'égalité de genre et sont capables d'utiliser des outils d'analyse, de planification budgétaire

R2 : Un cadre de référence pour l'élaboration d'un budget communal sensible au genre est rédigé avec les acteurs locaux des communes cibles (Lascahobas/Belladère)

R3 : Les élus des communes cibles (Lascahobas/Belladère) ont élaboré leur budget sensible au genre pour l'exercice fiscal 2021-2022

R4 : Des synergies entre tous les acteurs du territoire autour de l'égalité femmes-hommes sont renforcées.

IV- Méthodologie de travail

L'élaboration du budget sensible au genre sera réalisée conformément aux orientations méthodologiques définies au niveau :

- de la loi du 4 mai 2016 remplaçant le décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances ;
- du décret du 1^{er} février 2006 portant organisation et fonctionnement de la collectivité municipale qui abroge le décret-loi du 22 octobre 1982 sur les communes ;

- de l'arrêté du 16 février 2005 portant règlement de la comptabilité publique.

Par ailleurs, la consultation sera réalisée selon les présents termes de référence et la méthodologie validée, lors d'une réunion de cadrage, dans un cadre contractuel qui sera défini entre le prestataire et l'autorité contractante. Cette dernière assistera le prestataire, autant que possible par la mise à disposition de la documentation afférente (document de projet, guide budgétaire municipal version 2015-2016, etc.) et la facilitation d'entrevue avec les parties prenantes clé incluant les partenaires techniques du projet (Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme).

De plus, cette consultation devra se réaliser selon les phases suivantes :

Phase 1 : Préparation, conception et animation des séances de formation et d'accompagnement en vue de l'audit genre du budget de Lascahobas/Belladère et de la rédaction du cadre de référence de l'élaboration du document de budget sensible au genre

Phase 2 : Elaboration du document de projet sensible au genre des commune de Lascahobas et de Belladère pour l'exercice fiscal 2021-2022

Phase 3 : Suivi et appui aux autres communes frontalières cibles du projet pour la prise en compte de la BSG et l'application de l'ACS

Phase 4 : Réalisation d'un atelier de restitution, de validation du cadre de référence et du budget communal sensible au genre pour Lascahobas et Belladère et de partage des bonnes pratiques résultant des ateliers de renforcement des compétences des cadres techniques des mairies pour la prise en compte et l'application de la BSG et l'ACS.

V- Tâches principales

Le prestataire individuel devra :

- Rédiger les fiches de recherche de l'audit genre du budget communal, les outils d'intégration de l'approche genre dans le processus et les phases d'élaboration du budget communal et le canevas de compte administratif communal sensible au genre ;
- Collecter, analyser des données qualitatives et quantitatives sur l'état des lieux des inégalités de genre au niveau de la commune qui serviront à informer, former et accompagner les élu-e-s et responsables techniques de la commune de Lascahobas pour la mise en œuvre d'un budget local sensible au genre
- Réaliser l'audit genre du budget communal à travers de la recherche documentaire, des focus group et des entretiens individuels avec le Conseil Municipal, les directions et services techniques de la Mairie ;
- Former les acteurs locaux sur les outils adaptés aux finances locales pour l'intégration de l'approche genre dans le processus et à toutes les phases d'élaboration du budget ainsi que sur l'ACS tant pour la commune de Lascahobas et Belladère que pour les autres communes frontalières cibles du projet ;
- Elaborer le cadre de référence du document de budget sensible au genre;
- Accompagner le Conseil municipal de Lascahobas et de Belladère dans l'élaboration du budget selon une approche genre ;
- Finaliser le document de budget sensible au genre pour les communes de Lascahobas et de Belladère de concert avec les autorités locales ;
- Procéder à la restitution du cadre de référence et du document du budget sensible au genre auprès des acteurs étatiques et de l'autorité contractante lors d'un atelier dont l'organisation sera à la charge de ladite autorité ;
- Identifier les opportunités pour la durabilité du processus d'intégration de la BSG dans le budget des mairies et l'institutionnalisation du processus au niveau national et produire des recommandations.

VI- Livrables

Les livrables attendus de cette consultation sont les suivants :

- **Livrable 1** - Calendrier de travail, approche méthodologique finalisée, fiches de recherche pour l'audit genre du budget des communes de Lascahobas et de Belladère, outils d'intégration de l'approche genre dans le processus et les phases de planification budgétaire et un canevas de compte administratif communal sensible au genre
- **Livrable 2** – Modules et matériels de formation en ACS et BSG pour les communes de Lascahobas et Belladère ainsi que les autres communes frontalières cibles du projet
- **Livrable 3** – Rapport de formation en BSG et ACS pour les communes de Lascahobas et Belladère
- **Livrable 4** - Cadre de référence d'un budget communal sensible au genre comprenant, entre autres, les résultats de l'audit genre du budget prévisionnel (si disponible) et exécuté des Communes de Lascahobas et de Belladère pour l'exercice fiscal 2020-2021
- **Livrable 5** - Version préliminaire du document de budget sensible au genre pour les communes de Lascahobas et de Belladère
- **Livrable 6** – Rapport de formation en ACS et BSG pour les autres communes frontalières cibles du projet
- **Livrable 7** - Rapport final comprenant le cadre de référence d'élaboration du budget communal sensible au genre, la version finale du document de budget communal sensible au genre pour les communes de Lascahobas et de Belladère incluant un rapport genre, les recommandations pour la duplication de l'expérience pilote dans d'autres communes, les rapports des séances de formation et d'accompagnement à Lascahobas et Belladère et les autres communes frontalières cibles du projet.

VII- Profil du prestataire individuel

Le(a) prestataire doit répondre aux qualifications suivantes :

- Avoir une formation universitaire de niveau maîtrise au minimum en sciences économiques, en administration publique, en finances locales ou autres domaines connexes;
- Une expérience d'au moins cinq ans dans le domaine des finances publiques ;
- Avoir réalisé des études universitaires ou supérieures dans le domaine du genre et développement, de l'égalité des sexes (diplôme et/ou certificat) ;
- Avoir réalisé au cours des cinq dernières années au moins deux expériences de formation et/ou d'accompagnement d'acteurs nationaux/locaux sur la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) et Analyse Comparative selon le Sexe (ACS) ;
- Avoir une expérience de travail en appui aux Collectivités Territoriales est un atout ;
- Connaissances particulière dans le domaine du genre (thématique, approche et méthode) appliquée à la planification et à la programmation des politiques et des budgets publics ;
- Etre capable de travailler de façon autonome, et dans des environnements contraignants.

VIII- Dossier de candidature

Le dossier de soumission sera constitué d'une offre technique et d'une offre financière qui devront être transmises séparément. Tout dossier ne respectant pas ce principe ne sera pas analysée.

1. Offre technique

Le prestataire individuel soumettra une proposition technique présentée de manière concise et structurée incluant:

- a. la compréhension des besoins et services attendus à partir des termes de référence
- b. Une proposition méthodologique faisant état des outils qui seront utilisés d'une part pour réaliser l'audit genre budgétaire et d'autre part pour l'intégration de l'approche genre au niveau du budget;
- c. Un chronogramme du déroulement de la prestation ;
- d. Le CV détaillé du prestataire individuel (plus copies de diplômes et certificats, soulignant les expériences et expertises dans les domaines recherchés) ;
- e. Une liste de consultations similaires déjà conduites, incluant au moins les coordonnées téléphoniques et électroniques d'au moins deux (2) autorités contractantes ;

2. Offre financière

Le soumissionnaire proposera un budget complet pour la réalisation de son mandat. Ce dernier comprendra tous les coûts pour effectuer la consultation; qu'il s'agisse d'honoraires professionnels, des frais de voyage relatif aux missions dans la commune cible ou tout autre frais prévu pour la réalisation de la consultation.

Modalités de paiement

Le montant du contrat est un prix fixe et les étapes devront être réalisées indépendamment de la prolongation de la durée spécifiée dans ces termes de référence.

Paiement	Réalisation des travaux	Date
30%	Livrable 1	10 jours ouvrables après la signature du contrat
20%	Livrables 2 et 3	20 jours ouvrables après le livrable 2
20%	Livrables 4, 5 et 6	40 jours ouvrables après le livrable 3
30%	Livrable 7	14 jours ouvrables après le livrable 4